Persécution judiciaire de Christine Tasin et Résistance républicaine… rien ne change en Macronie

écrit par Christine Tasin | 19 octobre 2024





Screenshot

2 rendez-vous judiciaires à Paris en ce doux mois d'octobre qui voit pourtant un Retailleau à la manoeuvre. Je précise en passant qu'à mon sens Retailleau, sans doute sincère, ne sert qu'à mettre un écran de fumée, à faire espérer que les choses pourraient changer. Dans tous les cas, le Conseil constitutionnel veille qui rayera d'un trait de plume tout ce qui est contraire aux lois liberticides votées et aux règles de l'UE... autant dire que tant que les Français n'auront pas retourné la table et que les journaleux seront toujours subventionnés à condition de servir la soupe, rien de changera.

Les 2 affaires de ce mois, il faut le dire, sont 2 affaires anciennes sur lesquelles Retailleau n'a pas la main.

La plus ancienne c'est une plainte contre moi du porteparole de Darmanin à la Préfecture de police qui avait fait des gorges chaudes à tout le clan patriote à propos du scandale du Stade de France, où la malheureuse Loubna Atta avait été contrainte de débiter des mensonges gros comme une maison de son maître Darmanin, ce qui avait titillé ma plume. Au travers de la porte-parole, je me gaussais bien évidemment de la stratégie aberrante de Darmanin cherchant à cacher que les assaillants étaient bien des gens de chez nous, du 93 notamment. Et la pauvre Loubna Atta s'était un peu empêtrée dans son discours, obligée de débiter les mensonges officiels. La presse du monde entier en avait fait des gorges chaudes. Mais la plainte n'avait visé que Résistance républicaine

https://resistancerepublicaine.com/2022/05/31/qui-a-nomme-la
-menteuse-enfumeuse-begayeuse-loubna-atta-porte-parole-dela-prefecture/

Loubna Atta, considérant que son honneur avait été atteint, avait donc porté plainte contre moi contre délit d'injure publique et d'incitation à la haine.

Le procès en première instance avait eu lieu il y a un an. J'avais demandé à mon avocat de me remplacer, dans l'impossibilité de me déplacer alors à Paris, sachant que le fond du dossier serait une argutie juridique. Y avait-il délit d'injure envers un fonctionnaire, délit d'injure à raison d'une origine ethnique, délit de provocation à la discrimination, à la haine...

Hector Poupon en avait rendu compte. Le procureur avait demandé 6 mois de prison avec sursis et 2500 euros d'amende et l'avocat de Madame Atta des milliers d'euros de dommages et intérêts et l'obligation de faire disparaître l'article. J'ai été condamnée à 6 mois de prison avec sursis et 17000 euros d'amende et autres frais de publication, indemnisation etc.

https://resistancerepublicaine.com/2023/10/20/pour-avoir-dit
-que-loubna-atta-etait-nulle-christine-tasin-risque-6-moisde-prison/

J'avais fait appel et le procès a eu lieu mercredi dernier...

Je n'y étais pas allée en première instance, cela n'avait pas de sens d'y être en appel, sachant en sus que le fond du dossier est constitué d'arguties juridiques que je ne connais pas, le tribunal m'avait d'ailleurs relaxée de plusieurs éléments de la plainte ne constituant que de la liberté d'expression selon lui. La note était quand même salée, 17 000 euros à débourser !!!! Sans parler de la prison avec sursis. De la prison pour de simples paroles à l'heure où les délinquants sous OQTF se baladent librement en France, hallucinant!

Le procureur a demandé à nouveau 6 mois de prison avec sursis et 2500 euros d'amende et les parties civiles ont elles aussi renouvelé leurs demandes. Nous verrons dans 2 mois ce que les juges auront décidé…

Une semaine avant ce procès en appel j'étais à Paris convoquée par les services de police chargés de préparer les dossiers menant à la 17ème Chambre, tout ce qui concerne la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 et les principes de la diffamation en droit français pour un article de janvier dernier écrit par Jacques Lenormand, contributeur avec lequel nous avons rompu, il s'est fâché car j'ai refusé de publier l'un de ses articles qui nous envoyait lui et moi en prison...

Il y a donc une plainte de plusieurs associations religieuses pour cet article où il fustigeait la dhimmitude de différents responsables religieux de Bordeaux, donnant la main à l'installation de l'islam à Bordeaux et donc en France. Plainte habituelle, incitation à la haine, diffamation etc.

https://resistancerepublicaine.com/2024/01/29/nouvel-episode-d
u-suicide-français-en-public-et-en-direct-dimanche-prochain-a-

bordeaux/

Bref, encore des réjouissances à venir… et des frais pour notre petite association, sans parler des éventuelles condamnations, rien que les frais d'avocat.

Enfin, nous devons aussi prévoir des frais supplémentaires, énormes. Nous avons fait appel pour pouvoir nous porter partie civile dans l'affaire du jeune Thomas assassiné à Crépol, le juge considérant que le meurtre n'aurait rien à voir avec le racisme nous a déboutés... Nous allons aller en cassation, on ne peut pas laisser faire ! C'est encore des milliers d'euros pour un avocat spécial, dit « avocat de cassation » ...

https://resistancerepublicaine.com/2024/06/25/thomas-tue-a-cre
pol-car-blanc-mobilisation-de-resistance-republicaine/

Merci à tous ceux qui pourront nous aider financièrement à supporter les frais juridiques liés à ces 3 affaires...

Don via paypal

https://resistancerepublicaine.com/don/

ou par chèque à l'ordre de Résistance républicaine, 126 rue d'Alésia, 75014 Paris.